

2019

RAPPORT ANNUEL

DOMAINE SKIABLE

CRANS MONTANA 

Absolutely

SOMMAIRE

CHAPITRE N°1 Mot du président et du directeur

CHAPITRE N°2 Présentation

CHAPITRE N°3 Organes de la société

CHAPITRE N°4 Chiffres clés

CHAPITRE N°5 Rapport d'activités

CHAPITRE N°6 Pistes

CHAPITRE N°7 Bilan

CHAPITRE N°8 Compte de résultat

CHAPITRE N°9 Annexes

CHAPITRE N°10 Rapport de l'organe de révision

CHAPITRE N°1

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Mot du Président

«20 ans après...» pour notre société l'analogie avec le chef d'œuvre de la littérature française ne porte pas que sur le chiffre. En effet CMA a vécu au cours des 20 dernières années des rebondissements rocambolesques ainsi que des intrigues dignes d'une série télévisée. C'est avec beaucoup de joie et d'émotion que je peux désormais partager avec vous, mes chers actionnaires, une sérénité retrouvée, ainsi qu'une volonté claire de mener à bien le développement de notre société et de la situation dans son ensemble et ce pour votre grande satisfaction, ainsi que celle de nos usagers, sans bien sûr, oublier nos collaborateurs. Cet anniversaire a fait l'objet d'un document ad hoc, et je ne m'attarderai donc pas plus sur ce point.

L'exercice qui s'est clôturé le 31 décembre 2019 a été marqué par trois événements importants :

- Une météo très favorable qui nous a permis de réaliser un EBITDA satisfaisant
- La sortie de CMA du Magic Pass et l'introduction de nouveaux produits destinés à consolider notre résultat.
- L'arrivée de Maxime Cottet en tant que Directeur Général.

L'EBITDA de 6'005 KCHF après analyse appelle deux commentaires : le premier est que l'exercice permet de dégager un cash-flow important et que ce sont d'une part les amortissements très importants et d'autre part la volonté de passer par pertes et profits toutes les dépenses d'entretien qui plongent notre résultat dans le rouge. Les amortissements sont dus aux très lourds investissements réalisés ces dernières années, dont nous sommes fiers. Quant au deuxième point nous avons adopté cette stratégie par soucis de prudence mais nous envisageons d'adopter, avec l'accord de nos réviseurs, des pratiques plus réalistes.

La sortie du Magic Pass, que nous avons étudié pendant les deux dernières années, est due au fait que la stratégie de prix en a fait un produit trop bon marché ne permettant pas aux membres de la coopérative de réduire la volatilité des revenus tout en maintenant une capacité de gains suffisante dans les bonnes années. Nous avons aussi subi de fortes pressions de la part de notre clientèle traditionnelle, bousculée par l'afflux massif de skieurs venant d'autres stations. A regret, nous ne sommes pas parvenus à un accord bien que les propositions faites nous semblent à ce jour extrêmement avantageuses pour tous.

Le nouveau Pass 365, et les produits associés, le 365+ et le 100, ainsi que l'introduction du Dynamic Pricing nous permettent d'envisager les saisons à venir avec sérénité et optimisme. Dans ce domaine nous entendons être proactifs en tirant les enseignements de chaque évolution et changement. Nos produits ne sont pas statiques. Ils changeront pour mieux servir notre clientèle tout en préservant les intérêts de la société.

Enfin, mais sûrement pas moins important, l'arrivée de Maxime Cottet à la tête de l'exécutif de CMA a été un succès sur plusieurs plans :

M. Cottet a prouvé en quelques mois ses qualités de meneur et de fédérateur. Son expérience dans le domaine lui confère une crédibilité qui s'est confirmée à plusieurs reprises aussi bien dans les domaines techniques que dans les applications «soft» comme le marketing, la promotion et l'informatique. Mais ce qui est le plus important est que ce changement s'est fait dans la continuité. Maxime et moi partageons la vision de la société et son évolution s'est faite par notre choix, à notre rythme et dans la sérénité et la collaboration. Les passations de pouvoir sont souvent délicates et, chers actionnaires, vous pouvez vous réjouir du succès de celle-ci. Le management s'est rajeuni de près de 20 ans ce qui doit être rassurant pour la stabilité et la pérennité de l'entreprise.

Mais regardons l'avenir : notre société, pour prospérer, doit augmenter son chiffre d'affaires. Cela passe par une augmentation de la fréquentation, mais pas de façon indiscriminée, comme l'a fait le Magic Pass, mais de façon ciblée à l'aide du Dynamic Pricing, qui atténue les pics et les creux de fréquentation.

Il reste toutefois à régler le problème chronique de notre station, à savoir le manque de positionnement clair, ainsi qu'un effort promotionnel efficace et cohérent. Au gré de différents rapports d'experts le pouvoir politique a pris conscience de ces énormes insuffisances et dans le cadre d'un groupe de travail appelé « Crans-Montana 2030 » est prêt à investir sur la durée afin de pallier définitivement ces lacunes. J'aimerais que tout le monde se réjouisse de ce développement qui ne manquera pas de porter ses fruits pour le bien de CMA, bien sûr, mais de toute la destination, je n'en doute pas.

Comme chaque année je souhaite remercier nos collaborateurs qui cette année, dans les circonstances tragiques et inoubliables du 19 février 2019, ont su continuer à faire leur devoir, avec courage et abnégation.

N'oublions pas la tragique disparition de Matthieu Labrunie le 19 février 2019, dont la tristesse nous suivra à jamais. J'ai une pensée émue pour sa famille à commencer par son épouse et ses enfants. Qu'ils sachent qu'ils pourront toujours compter sur nous.

Je voudrais conclure en exprimant au nom de tous les collaborateurs, du management, ainsi que du Conseil d'Administration notre profonde gratitude à la Police Cantonale qui par son action nous a permis de gérer et de surmonter l'accident de Matthieu Labrunie. La compétence et la bienveillance de ces femmes et hommes resteront à jamais gravés dans nos coeurs. Merci!

Philippe Magistretti, Président



Mot de la Direction Générale

Le second semestre 2019 a été ponctué de différents évènements, d'étapes et de challenges à relever dès la prise de fonction de la nouvelle direction générale à la mi-juin.

Lors de la saison d'été nous avons bénéficié d'une météo clémente qui nous a permis d'avoir une bonne fréquentation sur les remontées mécaniques de nos différents secteurs (Violettes-Plaine Morte, Arnouva et Cry d'Er). A noter que la carte My Explorer Card (carte d'hôte du Haut Plateau) a incité les touristes séjournant dans la destination à emprunter nos installations.

Les activités d'été de la zone de l'Arnouva comme le Mountain Kart accessible depuis le sommet de la télécabine suscitent un engouement important de la part des familles. La période de juillet-août a été l'occasion pour la direction générale de faire connaissance avec les départements et les principaux responsables de l'entreprise. Le 06.09.19, un organigramme partiellement remanié a été présenté aux employés. A cette occasion deux nouveaux départements sont apparus : « Qualité-Sécurité-Environnement » et « Projets ». Les Remontées Mécaniques et les pistes deviennent des

départements à part entière et les achats sont officiellement rattachés à la direction financière.

Le mois de septembre a été marqué par le lancement d'une nouvelle stratégie dans la commercialisation des cartes journalières : le « dynamic pricing ». En effet, c'est une première en Suisse romande et rares sont les domaines skiables européens qui osent se lancer dans ce concept largement déployé dans d'autres secteur d'activité.

Courant octobre, la piste de Down Hill bleue Cry d'Er – Chetzeron - Crans ouvre ses portes après plusieurs mois de travaux. Cet itinéraire de difficulté moyenne sillonne entre pâturages et forêts.

Après de longues discussions d'abord avec l'administration du Magic Pass puis ensuite avec les membres de la coopérative à propos des propositions de CMA pour faire évoluer le produit avec l'ajout de deux options, c'est finalement un refus global qui a été exprimé lors du vote en assemblée générale. CMA finit donc par exercer son droit de sortie de la coopérative et ne fait donc pas partie de la 4^e édition du Magic Pass.

Cette sortie de la coopérative s'est suivi rapidement d'un travail pour bâtir de nouveaux produits commerciaux dans la catégorie des abonnements. Assez vite de nouveaux axes ont été décidés :

– L'accès à la montagne permanent avec l'ouverture 365 jours par an des remontées mécaniques

– Encouragement des familles avec la gratuité des enfants jusqu'à 9 ans

– L'engagement renforcé dans une démarche de développement durable local

C'est finalement le 19.12.19 que sont lancés trois nouveaux produits abonnement (PASS 365, PASS 365+ et PASS 100) également en suivant la logique de vente en dynamic pricing. La saison d'hiver a débuté assez tôt avec le weekend du 16 et 17 novembre sur le secteur Cry d'Er jusqu'à l'intermédiaire de Merbé. Puis sur les weekends suivants avec le secteur de la Nationale. Ces ouvertures ont été rendues possibles grâce à l'efficacité du système d'enneigement mécanique du domaine skiable

Pour les vacances de Noël, la quasi-totalité du domaine skiable était ouvert avec une excellente météo dès le 24.12 qui a permis d'atteindre des fréquentations record.

Maxime Cottet, Directeur Général



CHAPITRE N°2

PRÉSENTATION

Historique

Fruit de la fusion en 1999 de 4 sociétés de remontées mécaniques, à savoir :

- SA des téléphériques de Crans Montana (STCM),
- Remontées Mécaniques du Grand Signal S.A.,
- Téléphérique des Violettes Plaine Morte S.A. (TVPM),
- Tel Aminona S.A.,

La société « Remontées Mécaniques de Crans-Montana Aminona SA » (CMA SA) exploite le domaine skiable de Crans-Montana dont le point culminant (Glacier de la Plaine Morte) se situe à près de 3'000 m. d'altitude.

En mars 2011, CMA a créé une filiale CMA Immobilier S.A., qu'elle détenait initialement à 100% et à qui elle a transféré la propriété, ainsi que l'activité de gestion des parkings couverts de Crans, de Montana et des Barzettes. Au départ, CMA souhaitait ainsi intéresser d'autres partenaires à la gestion des capacités de parking importantes qu'elle détient à différents endroits stratégiques de la station.

En mai 2013, puis en février 2014, CMA a procédé à deux augmentations successives de son capital-actions destinées au financement de certains investissements à réaliser sur le domaine skiable.

En automne 2014, suite à l'augmentation du capital-actions de CMA Immobilier, principalement réalisée par RV Properties S.A., CMA a cédé à cette société son activité restauration, de même que les actifs y relatifs et concentre désormais l'entier de son activité sur la gestion du domaine skiable.

En février 2015, afin d'assurer de manière transparente la gestion de la partie administrative de l'activité des deux sociétés,

CMA & CMA Immobilier ont créé la société CMA Services Sàrl qui s'occupe entre autre de leur gestion du personnel, financière et comptable.

En octobre 2015, Endurance sàrl a cédé l'ensemble de son paquet d'actions à CPI Property Group dont l'actionnaire majoritaire est M. Vitek. CMA, CMA Immobilier et CMA Services sont désormais consolidées au sein de cette entité cotée à la bourse de Francfort, ce qui a un certain impact sur l'organisation de ces sociétés et en particulier sur la date de bouclage des comptes et les normes comptables à appliquer.

En décembre 2016, suite à l'augmentation du capital-actions de CMA, principalement réalisée par CPI Property Group, CMA a racheté les actions de CMA Immobilier et détenait ainsi 99.7% de la société, en vue d'une consolidation de ces activités.

En décembre 2018, la participation de CMA Immobilier a été reprise par CPI Property Group afin d'apaiser les tensions avec les communes actionnaires.

Stratégie

Depuis 2007, CMA a entamé une profonde restructuration de son environnement et le domaine skiable de Crans-Montana a connu une évolution importante de ses infrastructures.

Le rajeunissement et la modernisation du parc d'installations, de même que l'extension du réseau d'enneigement mécanique sont les objectifs stratégiques prioritaires que le Conseil d'Administration de CMA souhaite atteindre dans les meilleurs délais.



©FRANS ANDRÉE

CHAPITRE N°3

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Philippe Magistretti, Président M. Radovan Vitek M. Laurent Bagnoud

1^{ÈRE} ENTRÉE EN FONCTION

2001

2014

2018

MANDAT

2019-2020

2019-2020

2019-2020

DIRECTION

M. Maxime Cottet, Directeur Général

MEMBRE DE LA DIRECTION

M. Clément Crettaz Pistes, Sécurité et Neige

M. Bertrand Cassignol Remontées Mécaniques

M. Alvaro Karlen Finances et Achats

M. Denis Collé RH et Administration

ORGANE DE RÉVISION

Ernst & Young AG

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2019, la structure du capital-actions de CMA se présente comme suit :

83.5%

CPI PROPERTY
GROUP

9.5%

COMMUNE DE
CRANS-MONTANA

3.3%

COMMUNE ET
BOURGEOISIE
DE LENS

2.1%

PUBLIC

1.3%

COMPAGNIE DE CHEMIN
DE FER ET D'AUTOBUS
SIERRE-MONTANA
-CRANS S.A.

0.3%

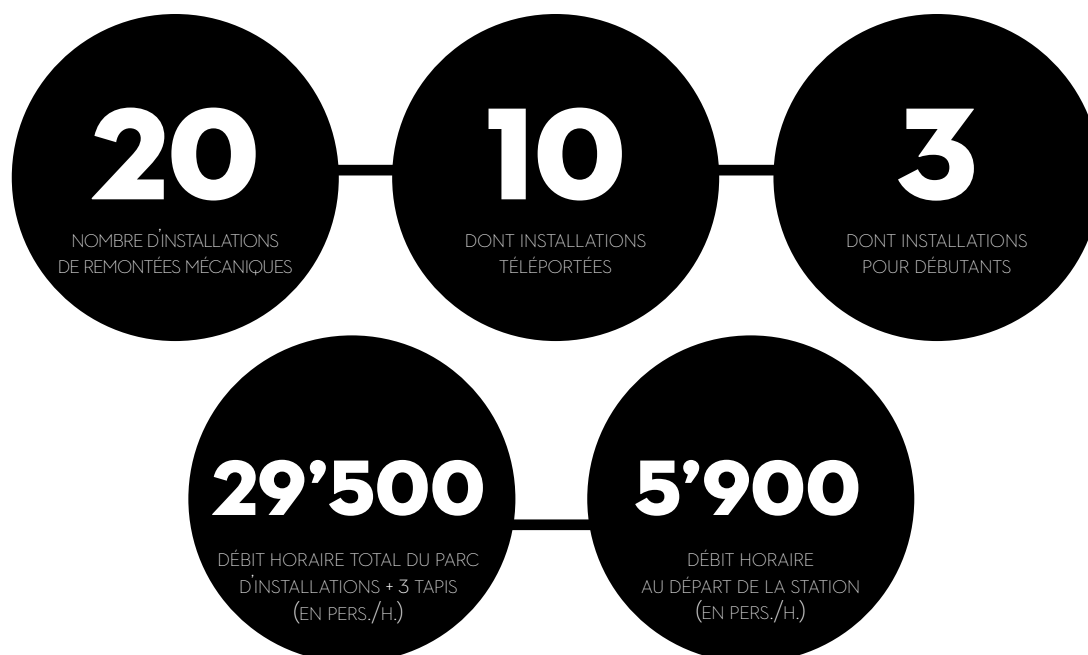
COMMUNE ET
BOURGEOISIE
D'ICOGNE

CHAPITRE N°4

CHIFFRES CLÉS 2019

DONNÉES GÉNÉRALES					
CAPITAL-ACTIONS	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR NOMINALE DE L'ACTION	NOMBRE D'EMPLOYÉS EN DÉCEMBRE 2019	NOMBRE DE PREMIÈRE ENTRÉE SUR LE DOMAINE EN 2019	NOMBRE DE PREMIÈRE ENTRÉE SUR LE DOMAINE EN ÉTÉ 2019
CHF 89400'000	223'500'000	CHF 0.40	174	651 843	85 826

DONNÉES TECHNIQUES



RÉSEAU D'ENNEIGEMENT

229 NOMBRE DE PERCHES	85 NOMBRE D'ENNEIGEURS À BASSE PRESSION	65 SURFACE DE PISTES ENNEIGEABLE MÉCANIQUEMENT (EN HA)	220 SURFACE DE PISTES DAMÉES (EN HA)
---------------------------------	---	--	--

DONNÉES FINANCIÈRES

KCHF 23265

PRODUITS D'EXPLOITATION

KCHF 6'005

EBITDA

KCHF 2'278

PERTE DE L'EXERCICE

KCHF 106'085

TOTAL DU BILAN

CHAPITRE N°5

RAPPORT D'ACTIVITÉS

MARCHE DES AFFAIRES

L'année 2019 a débuté avec une belle météo jusqu'à la fin de vacances de Noël ce qui a permis un bon démarrage des ventes pour les cartes journalières.

La période de février a été marquée elle aussi par une météo très ensoleillée avec même des températures très élevées pour la saison incitant les skieurs à rapidement faire la transition vers d'autres activités de printemps ou d'été.

Heureusement, les mois de mars et avril ont été moins chaud mais cela n'a pas suffi pour reconquérir les clients.

Toutefois, la forte présence de soleil a permis d'avoir un chiffre d'affaires convenable pour cette deuxième saison au sein du produit Magic Pass. La coupure entre l'hiver et l'été reste assez courte puisque les premières activités ont repris courant mai notamment avec le VTT de descente.

La carte My Explorer Card remise aux touristes séjournant dans la station recueille un vrai engouement quant à l'accès gratuit donné aux remontées mécaniques sur sa période de validité qui s'étend de mi-juin à fin octobre.

La saison d'été a également bénéficié d'une météo très favorable ce qui a permis d'avoir une légère hausse de la fréquentation des remontées mécaniques.

La période de plus forte fréquentation se situe entre la mi-juillet et mi-août avec 4 installations qui sont ouvertes (télécabine des Violettes, funitel de la Plaine Morte, télécabine d'Arnouva et télécabine Cry d'Er). Le secteur de l'Arnouva à côté du restaurant propose plusieurs activités pour les familles (Mountain Kart, Quad électrique, Château gonflable,) qui ont connu un vrai succès et gagnent à être développées.

L'été fût également l'occasion de plusieurs discussions avec l'administration du Magic Pass en vue de faire évoluer le produit en introduisant la notion d'options (service complémentaire et accès sans restriction).

Ces propositions amenées par CMA et ouvertes à toutes les stations du périmètre Magic Pass n'ont pas été acceptées par l'assemblée générale du mois de septembre. Finalement, la décision est prise par CMA de quitter la coopérative du Magic Pass au 15.10.19 après qu'un ultime délai de réflexion ai été accordé par l'administration du Magic Pass. Suite à l'annonce de cette sortie et face à l'attente forte des clients et de la destination, c'est une véritable course contre montre qui a été menée en interne afin d'être en mesure de présenter le 19.12.19 au Régent les 3 nouveaux abonnements de CMA : PASS 365, PASS 365+ et PASS 100. Liée à cela c'est toute la nouvelle stratégie de « prix dynamiques » dans laquelle s'inscrit désormais CMA qui est mise en avant lors de cette présentation. Egalement CMA fait l'annonce d'embrayer le pas pour ouvrir à l'année ses installations sans discontinuité.

En parallèle la saison d'hiver 19-20 a débuté très tôt sur le secteur de Cry d'Er avec l'ouverture de la télécabine de Crans-Cry d'Er et l'intermédiaire de Merbé le weekend 16.11.2019. Néanmoins la neige naturelle s'est fait attendre jusqu'à la mi-décembre ce qui a permis d'ouvrir la totalité des remontées mécaniques pour les vacances de Noël. L'enneigement mécanique, a joué un vrai rôle pour le lancement de cette saison d'hiver. Les conditions météo furent difficiles jusqu'au 24.12, puis ensuite c'est un scénario semblable à celui du début d'hiver précédent qui s'est mis en place : à savoir l'installation d'un anticyclone jusqu'à la fin des vacances. Des niveaux de fréquentations record ont été atteints juste avant la nouvelle année.

Enfin, la fin d'année fût l'occasion de marquer le vingtième anniversaire de la fusion des quatre anciennes sociétés d'exploitation de remontées mécaniques du domaine skiable de Crans Montana. Le 07.12.19, cet anniversaire fût célébré au restaurant de l'Arnouva en présence de nombreuses personnes invités et clients.



Remontées mécaniques

L'exercice de l'intersaison 2019 a été marqué par :

- 1^{ère} phase du plan de renforcement des moyens de déclenchement de la zone Plaine-Morte, avec un déplacement d'un Gazex sur l'épaule du Major et la création d'un nouveau Gazflex sur le Tubang.
- 2^{ème} phase de remplacement d'anciens enneigeurs (6) sur la piste de Chetzeron
- Sur 137 jours d'exploitation hivernale, le domaine skiable a enregistré
 - 3 jours de fermeture totale
 - 2 jours d'ouverture avec uniquement le TC10 (télécabines Montana-Arnouva), le jardin des neiges et le télésiège des Verdets.
- Renforcement de l'activité de karts de montagne avec l'achat de 20 véhicules supplémentaires et l'achat de 10 quad électrique pour la zone de l'Arnouva
- 14 collaborateurs techniques dont 3 électriciens sur remontées mécaniques et 3 chefs techniques,
- 51 collaborateurs d'exploitation,
- 4 apprentis (un apprenti AFP, un 1^{ère} année, un 2^{ème} année et un 4^{ème} et dernière année)
- 4 auxiliaires pour les fortes affluences,
- 9 remplaçants de midi.

CHAPITRE N°6

PISTES

TERRASSEMENT DE LA PISTE DU BOULEVARD (T1) ET AMÉNAGEMENT DES PISTES DE MONTÉE DES TÉLÉSKIS.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du cumul des chutes de neige sur les 10 dernières années à la station de relevés nivo-météorologiques Nivolog Aminona à une altitude 2'240 m.

Quelques chiffres non financiers peuvent résumer l'activité de notre département Pistes :

	2019	2018	2017	Nov./ Déc. 2016	2015/ 2016	2014/ 2015	2013/ 2014	2012/ 2013	2011/ 2012	2010/ 2011	2009/ 2010	2008/ 2009	2007/ 2008	2006/ 2007
ENNEIGEMENT CUMULÉ	798	1038	1050	156	766	449	340	650	730	223	478	740	550	484
MOYENNE	604													

POUR ASSURER LA SÉCURITÉ (AVALANCHES ET PATROUILLEURS), CE SONT :



21 collaborateurs
au bénéfice d'un brevet
de patrouilleur



10.2 tonnes d'explosif
utilisées pour sécuriser
le domaine

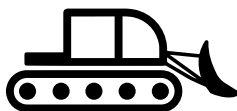


294 blessés pris en charge
et rapatriés auprès des
services médicaux de la
station ou hospitalier

POUR LE DAMAGE, CE SONT :



22 collaborateurs



17 engins de damage



220 ha de surface
de pistes damées

POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ENNEIGEMENT MÉCANIQUE, CE SONT :

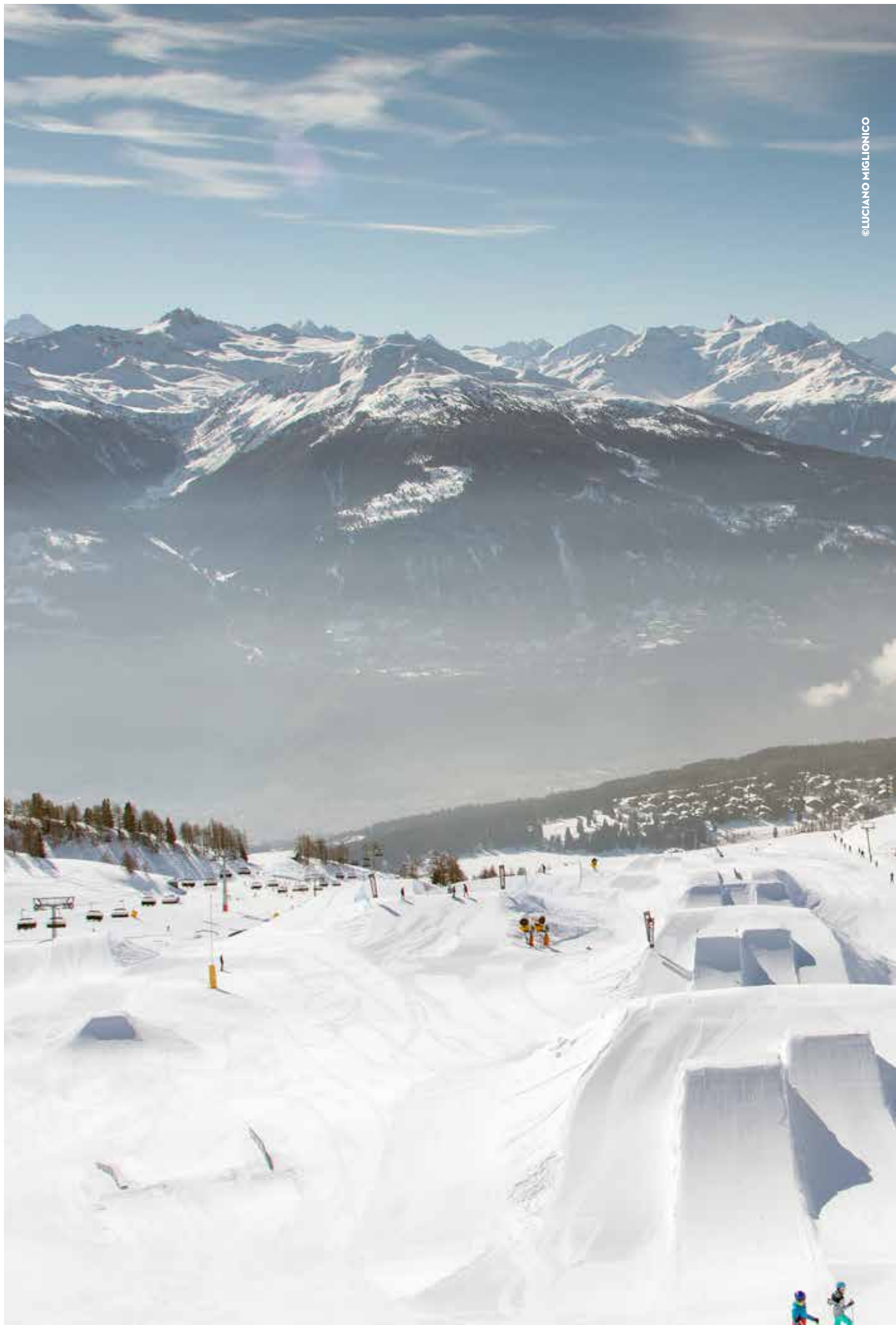


6 snowmakers dont
2 saisonniers



1480 heures de production

Durant l'été 2019 en collaboration avec CME et la Commune de Lens nous avons débuté la réalisation d'une piste bleue DH et la modification de la piste noire.



CHAPITRE N°7

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	Annexe	2019 KCHF	2018 KCHF
Actif circulant			
Trésorerie		1 534	1 355
Créances résultant de la vente de prestations de services envers des tiers		6 200	1 457
Autres créances à court terme			
- envers des tiers		854	652
- envers des participations (CMA Services)		3 000	1 735
- envers des sociétés soeur (CMA Immobilier SA; One CMA)		8 593	16 939
Stocks		466	515
Actifs de régularisation			
- envers des tiers		18	317
- envers des participations (CMA Services)		31	-
- envers des sociétés soeur (CMA Immobilier SA; One CMA)		188	-
		20 884	22 969
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	2.1	1 721	1 721
Participations	2.2	10	10
Immobilisations corporelles			
- Véhicules		533	465
- Téléphériques, télécabines et Funitel		21 029	22 846
- Télésièges		30 368	32 209
- Téléskis		1 833	1 964
- Dameuses, infrastructures et installations pour l'enneigement et les pistes		18 442	18 356
- Agencement magasin		381	594
- Locaux administratifs et terrains		10 884	11 005
		85 201	89 170
		106 085	112 140

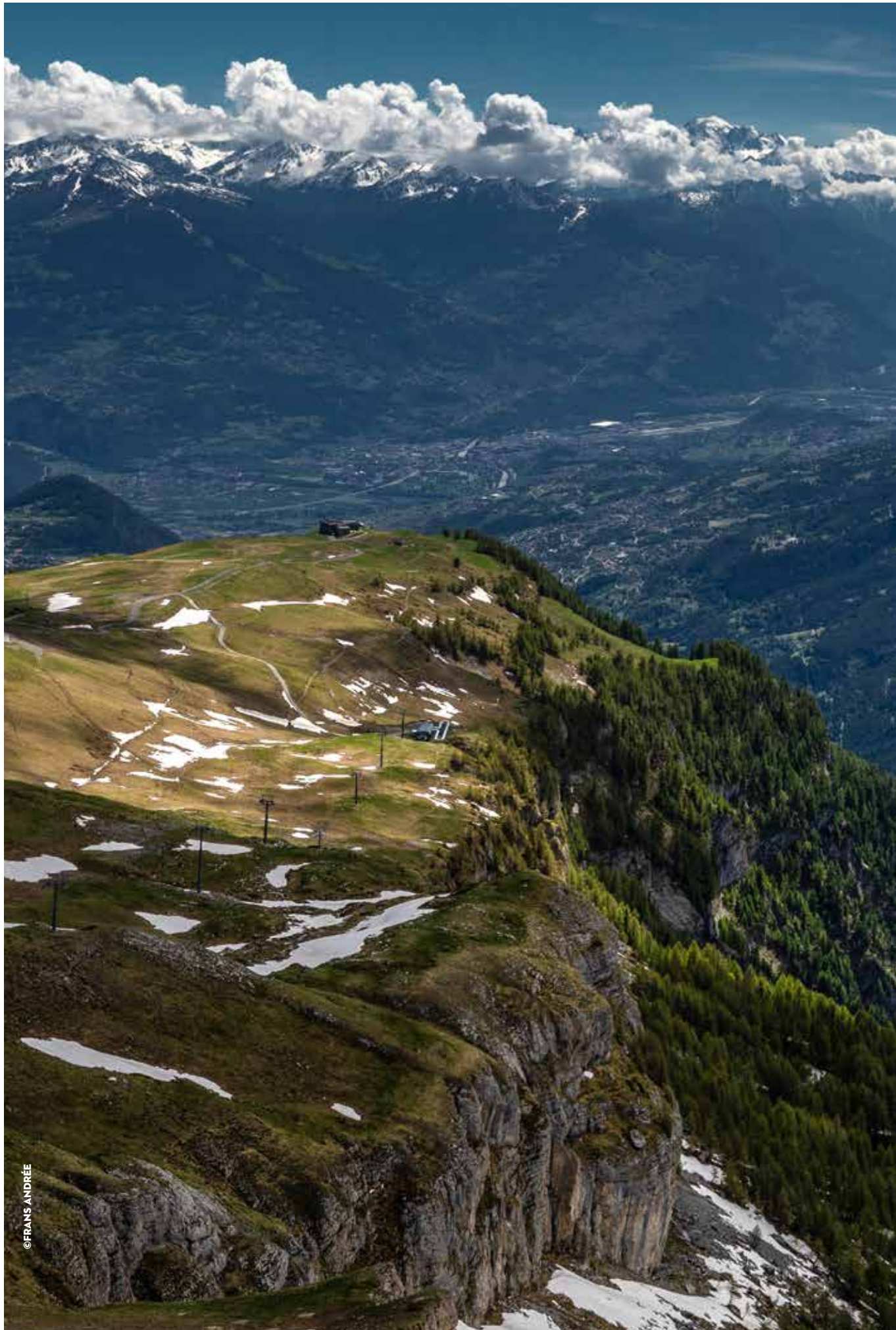
PASSIF	Annexe	2019	2018
		KCHF	KCHF
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		1 414	2 114
Dettes à court terme portant intérêt			
- emprunts bancaires cautionnés		720	720
- emprunt Commune de Crans-Montana		-	2 096
- emprunt Commune de Lens		-	1 459
- engagements de leasing		687	650
Autres dettes à court terme			
- envers des tiers	2.3	4 374	2 860
- emprunts LIM		1 014	976
- envers une société sœur (One CMA)		84	-
Passifs de régularisation		4 699	3 987
		12 992	14 862
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt			
- emprunts bancaires cautionnés		12 645	13 365
- engagements de leasing		1 533	1 193
Autres dettes à long terme			
- emprunts LIM		7 867	8 931
- envers des tiers		-	300
Provisions		448	528
		22 493	24 317
		35 485	39 179
Capitaux propres			
Capital-actions		89 400	89 400
Réserves légales issues du capital			
- Réserve issues d'apports de capital		5 680	5 680
Réserves légales issues du bénéfice			
- Réserve légale générale issue du bénéfice		230	230
Perte au bilan			
- Report		(22 348)	(48 421)
- Résultat de l'exercice		(2 278)	26 073
Actions propres*	2.4	(84)	(1)
		70 599	72 961
		106 085	112 140

*valeur : voir note 2.4

CHAPITRE N°8

COMPTE DE RÉSULTAT

	Annexe	01.01.2019 au 31.12.2019	01.01.2018 au 31.12.2018
		KCHF	KCHF
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services			
- Transport		20 836	19 556
- Skishop		845	762
Autres produits d'exploitation		1 584	1 541
Total Produits d'exploitation		23 265	21 859
Charges de personnel		(10 046)	(9 562)
Charges de marchandises		(456)	(292)
Autres charges d'exploitation			
- Loyers, fermages et servitudes		(269)	(272)
- Assurances		(375)	(376)
- Energie et carburant		(2 588)	(2 374)
- Entretien et réparations		(2 110)	(2 668)
- Marketing et administration		(1 360)	(1 714)
Amortissements et corrections de valeur sur les immobilisations corporelles		(6 887)	(7 698)
Total Charges d'exploitation		(24 092)	(24 956)
Résultat d'exploitation		(827)	(3 097)
Produits financiers		257	22
Charges financières		(510)	(1 202)
Produits hors exploitation		148	71
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2.5	-	31 184
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	2.6	(695)	(233)
Résultat avant impôts		(1 627)	26 745
Impôts directs		(651)	(672)
Résultat de l'exercice		(2 278)	26 073



©FRANS ANDRÉE



CHAPITRE N°9

ANNEXE

1. PRINCIPES

1.1 GÉNÉRALITÉS

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évaluation des immobilisations corporelles s'effectue au coût d'acquisition ou au coût de revient, moins les amortissements cumulés et les corrections de valeur. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties de manière linéaire. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Les installations de remontées mécaniques, infrastructures et immeubles dont la durée de vie est supérieure à la durée d'amortissement sont amortis jusqu'à 90 % de leur valeur d'acquisition et figurent donc au bilan à 10 % de leur valeur d'acquisition aussi longtemps qu'ils sont en activité. Les installations du type enneigeurs, véhicules, agencement sont amortis linéairement sans valeur résiduelle au bilan.

Les durées d'amortissement par catégorie d'immobilisation sont les suivantes :

Infrastructure et bâtiments	30 ans
Installations de remontées mécaniques	20 à 30 ans
Installations d'enneigement	10 ans
Véhicules	7 ans
Matériel divers	5 ans

1.3 OPÉRATIONS DE LEASING

Les opérations de leasing sont comptabilisées sur la base du pouvoir de disposition économique. A cet égard, les contrats de leasing et de crédit-bail sont considérés comme des contrats de leasing financier si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'objet de leasing sont transférés à la société Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA en tant que preneur de leasing.

Au début du contrat, la valeur de l'objet de leasing ou de crédit-bail est comptabilisée à l'actif, dans les immobilisations corporelles, et inscrite au passif, en tant qu'engagement de leasing, à hauteur du même montant.

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET TITRES DE PLACEMENT

Les immobilisations financières et les titres de placement détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition historique, moins les éventuelles corrections de valeur.

1.5 PROPRES ACTIONS

Les propres actions sont comptabilisées à la date d'achat au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit financier ou charge financière.

1.6 PRODUITS NETS DES VENTES DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Produits de transports

Les ventes sont comptabilisées dès lors que la prestation est fournie.

Pour les abonnements, le produit est reconnu au compte de résultat de la période, au pro rata de la durée de l'abonnement.

En ce qui concerne les produits liés aux abonnements «Magic Pass», ces derniers ont été calculés sur la base de données statistiques des journées skieurs et des informations communiquées par la coopérative en charge de la répartition des produits entre les domaines skiabiles.

Produits du skishop

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques sont transférés aux clients ou que la prestation est fournie. Ceci est normalement le cas lors de la livraison des biens.

	2019	2018
2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT		
2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	KCHF	KCHF
Titres de placement	207	207
Prêt à long terme envers une société soeur (CMA Immobilier SA)	1,514	1 514
	1 721	1 721

2.2 PARTICIPATIONS

Société et Siège	Capital en KCHF		Part du capital et des droits de vote en %	
	31.12.19	31.12.2018	31.12.19	31.12.2018
CMA Services Sàrl, Crans-Montana	20	20	50	50

CMA Immobilier SA détient également 50% du capital et des droits de vote de CMA Services Sàrl.

2.3 AUTRES DETTES À COURT TERME ENVERS DES TIERS

Autres dettes envers des tiers	4 160	2 661
Dettes envers l'institution de prévoyance	214	199
	4 374	2 860

2.4 ACTIONS PROPRES

<i>Nombre d'actions nominatives</i>		
Solde au 1.1	2 259	1 169
Achats	253 832	1 090
Cessions	-	-
Solde au 31.12	256 091	2 259

En 2019, 253'832 actions nominatives ont été acquises au prix de CHF 0.33 chacune.

Au 31 décembre 2019, la valeur des actions propres comptabilisée en déduction des capitaux propres s'élève à CHF 84'337.76

En 2018, 1,090 actions nominatives ont été acquises au prix de CHF 0.40 chacune.

Au 31 décembre 2018, la valeur des actions propres comptabilisée en déduction des capitaux propres s'élève à CHF 903.20

2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS, UNIQUES OU HORS PÉRIODE

En 2018 les produits correspondaient au gain sur la vente de la participation CMA Immobilier SA à CPI Property Group. Le prix de vente par action a été fixé à la même valeur que lors de l'achat en 2016. Rien à signaler en 2019.

2.6 CHARGES EXCEPTIONNELLES, UNIQUES OU HORS PÉRIODE

Les charges hors période de KCHF 695 correspondent pour l'essentiel à la rémunération du cautionnement 2017 et 2018 pour KCHF 299, d'une taxe pour dépôt de terre lors de la construction du TSD Arnouva pour KCHF 50, de la dissolution de la provision SGA pour KCHF 63 et des ajustements de provision pour impôts et charges sociales pour KCHF 266.

En 2018, les charges hors période de KCHF 233 correspondaient pour l'essentiel à un complément d'impôt relatif à l'exercice 2016 et à des frais de consulting en relation avec les exercices précédents.

2019

2018

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

KCHF

KCHF

3.1 EMPLOIS À PLEIN TEMPS

A l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 250.

3.2 ACTIFS ENGAGÉS EN GARANTIE DES DETTES DE L'ENTREPRISE ET ACTIFS GREVÉS D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Actifs engagés en garantie des dettes

Immobilisations corporelles (valeurs comptables)	83 470	92 978
Capitaux étrangers correspondants (dettes et engagements leasing)	11 102	12 897
Cédules hypothécaires y relatives	11 100	11 550

Actifs grevés d'une réserve de propriété:	300	450
---	-----	-----

L'acquisition du magasin Swiss Rent dépend d'une convention avec modalité de paiement jusqu'à 2021. Le transfert des biens est intervenu en avril 2018. Au 31 décembre 2019, il existait des actifs grevés d'un montant total de KCHF 300 en relation avec cette acquisition.

3.3 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Après la fin de de l'année fiscale, en mars 2020, l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) a déclaré que l'épidémie COVID-19 était désormais une pandémie. Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a déclaré l'état de « situation extraordinaire », conformément à la loi sur les épidémies. Les mesures sont entrées en vigueur dès le 17 mars 2020.

Jusqu'à présent nous avons constaté un impact significatif sur nos activités. L'épidémie et la réponse du gouvernement face à la pandémie ont conduit à la fermeture des remontées mécaniques à dater du 17 mars 2020. Ces dernières devraient réouvrir le 8 juin 2020. Ces mesures ont un impact sur nos revenus, notre trésorerie, et notre situation financière.

Il n'est pas possible d'estimer les effets de l'épidémie à court et à long terme ou des différents efforts du gouvernement pour lutter contre cette épidémie et soutenir les entreprises. Dans ce contexte, nous considérons donc qu'il n'est actuellement pas possible de fournir une estimation quantitative ou qualitative des potentielles retombées de l'épidémie sur les activités de notre société.



CHAPITRE N°10

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE **REMONTÉES MÉCANIQUES CRANS MONTANA AMINONA (CMA) SA, CRANS-MONTANA**

Lausanne, le 25 mai 2020

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Le contrôle restreint de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Ce dernier a exprimé une opinion non modifiée dans son rapport du 11 avril 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

De plus, nous attirons l'attention sur le fait qu'un prêt à long terme envers une société sœur (CMA Immobilier SA) d'un montant de KCHF 1'514 ainsi que d'autres créances à court terme envers une société sœur (CMA Immobilier SA) d'un montant de KCHF 8'593 accordés malgré le manque de fonds propres disponibles constitue selon notre appréciation un remboursement de capital prohibé par l'article 680 al. 2 CO.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher
Chamoso (Qualified
Signature)

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)



Matthieu Joulin
(Qualified
Signature)

Expert-réviser agréé

CMA SA

Case Postale 352 | CH-3963 Crans-Montana 1

T +41 848 22 10 12

F +41 27 485 89 37

info@mycma.ch

WWW.MYCMA.CH

DOMAINE SKIABLE

CRANS MONTANA 

Absolutely